

GE_GERICHTE A/3100/2013 vom 19. November 2013

GE Cour de justice, 2013-11-19, FR

Quelle: https://mcp.opencaselaw.ch/entscheid/ge_gerichte_A_3100_2013

FR: GE_GERICHTE A/3100/2013 du 19 novembre 2013

IT: GE_GERICHTE A/3100/2013 del 19 novembre 2013

Erwägungen

E. 1

ère section dans la cause Monsieur C _____ contre OFFICE CANTONAL DES VÉHICULES _____ Recours contre le jugement du Tribunal administratif de première instance du 27 septembre 2013 (JTAPI/1058/2013) EN FAIT 1) Par décision du 15 août 2013, notifiée le même jour par pli recommandé, l'office cantonal des véhicules a refusé à Monsieur C _____ l'échange de son permis de conduire étranger contre un permis de conduire suisse.![endif]>![if> 2) Par acte posté le 24 septembre 2013, M. C _____ a interjeté recours contre cette décision par-devant le Tribunal administratif de première instance (ci-après : TAPI).![endif]>![if> 3) Par jugement du 27 septembre 2013, notifié à l'intéressé le 2 octobre 2013 (selon les données du relevé Track & Trace de l'entreprise La Poste), le TAPI a déclaré ledit recours irrecevable, car manifestement tardif, et mis à la charge de M. C _____ un émolument de CHF 200.-, étant précisé que ce jugement était susceptible de faire l'objet d'un recours auprès de la chambre administrative de la Cour de justice (ci-après : la chambre administrative) dans les trente jours à compter de sa notification.![endif]>![if> 4) Par acte posté le 5 novembre 2013, M. C _____ a formé recours contre ce jugement auprès de la chambre administrative.![endif]>![if> 5) Par plis recommandé et simple du 6 novembre 2013, le greffe de la chambre de céans a invité M. C _____ à adresser un exemplaire de son recours dûment signé, ou à venir le signer au guichet dans un délai de dix jours à compter de la réception desdits plis, et à payer une avance de frais d'un montant de CHF 400.- d'ici au 6 décembre 2013, sous peine d'irrecevabilité (art. 65 et 86 al. 2 de la loi sur la procédure administrative du 12 septembre 1985 - LPA - E 5 10).![endif]>![if> 6) M. C _____ n'a ni signé son recours, ni payé l'avance de frais qui lui a été demandée.![endif]>![if> EN DROIT 1) Aux termes de l'art. 62 LPA, le délai de recours est de trente jours s'il s'agit d'une décision finale ou d'une décision en matière de compétence (al. 1 let. a) ; le délai court dès le lendemain de la notification de la décision (al. 3).![endif]>![if> 2) Les délais de réclamation et de recours fixés par la loi sont des dispositions impératives de droit public. Ils ne sont, en principe, pas susceptibles d'être prolongés (art. 16 al. 1 1 ère phr. LPA), restitués ou suspendus, si ce n'est par le législateur lui-même. Ainsi, celui qui n'agit pas dans le délai prescrit est forclus et la décision en cause acquiert force obligatoire (ATA/677/2013 du 8 octobre 2013 consid. 3a ; ATA/712/2010 du 19 octobre 2010).![endif]>![if> Les cas de force majeure restent réservés (art. 16 al. 1 2 ème phrase LPA). Tombent sous cette notion les événements extraordinaires et imprévisibles qui surviennent en dehors de la sphère d'activité de l'intéressé et qui s'imposent à lui de l'extérieur de façon irrésistible (ATA/789/2012 du 20 novembre 2012 ; ATA/280/2012 du 8 mai 2012 ; ATA/105/2012 du 21 février 2012 ; ATA/586/2010 du 31 août 2010). 3) En l'espèce, le jugement a été adressé au recourant par pli recommandé le 27 septembre 2013 et réceptionné par ce dernier le 2 octobre 2013. Le premier jour du délai était le 3 du même mois. Le délai est donc arrivé à échéance le

vendredi 1 er novembre 2013.![endif]>![if> Le recours, non signé au demeurant, n'a été expédié que le 5 novembre 2013 à la chambre administrative. M. C_____ n'a par ailleurs invoqué aucun cas de force majeure qui l'aurait empêché d'agir en temps utile devant la chambre administrative. Partant, le recours est tardif et sera déclaré irrecevable, sans instruction préalable (art. 72 LPA). 4) Vu les circonstances, et malgré l'issue du litige, aucun émolument ne sera perçu (art. 87 LPA).![endif]>![if> * * * * *

Export aus OpenCaseLaw (CC0). Verbindlich ist allein der vom erlassenden Gericht veröffentlichte Originaltext. Quellen-URL siehe oben.